
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 11 décembre 2012, à la salle du PERO, situé au 533, Montée du Lac 31 milles, dans la municipalité de Bouchette à compter de 16 h 20, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Monsieur le conseiller Armand Hubert (16 h 30)
Monsieur le conseiller Réjean Major
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe
Monsieur le conseiller Pierre Renaud (16 h 55)
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Morris O'Connor
Monsieur le conseiller Robert Coulombe
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac-Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale ainsi que madame Véronique Denis, greffière et adjointe à la direction générale.

Des journalistes sont présents ainsi qu'un citoyen.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte à 16 h 20. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

2012-R-AG422

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec ajout, au varia, d'un point d'information concernant le remplacement des serveurs de la MRCVG. Cet ajout prendra la forme d'une résolution advenant la présence éventuelle de tous les membres du conseil au cours de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2012-R-AG423

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 28 novembre 2012

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Dépôt du rapport d'activités du préfet

Monsieur le préfet dépose son rapport d'activités pour la période du 23 novembre au 7 décembre 2012.

2012-R-AG424 Budget des territoires non organisés (TNO) – Adoption de la prévision de fin d'exercice pour l'année 2012

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte la prévision de fin d'exercice des territoires non organisés pour l'année financière 2012, comportant des dépenses au montant de 433 688 \$, des revenus au montant de 438 523 \$ et un surplus de 20 203 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2012-R-AG425 Adoption des prévisions budgétaires des territoires non organisés (TNO) pour l'exercice financier 2013

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le budget des territoires non organisés pour l'exercice financier 2013, comportant des dépenses d'un montant de 456 758 \$, des revenus de 436 555 \$ ainsi que d'autres activités financières et affectations d'une somme de 20 203 \$ le tout, tel que détaillé au document budgétaire 2013 pour les territoires non organisés réputé annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal – Monsieur le conseiller Armand Hubert

Arrivée de monsieur le conseiller Armand Hubert à 16 h 30.

2012-R-AG426 Budget des territoires non organisés (TNO) – Taux de taxation 2013

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a, par sa résolution numéro 2012-R-AG425, adopté les prévisions budgétaires des territoires non organisés pour l'exercice financier 2013;

Considérant que le règlement numéro 83-04 autorise le Conseil à déterminer pour ces territoires le taux annuel de la taxe foncière par voie de résolution.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau fixe pour l'année 2013, pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- le taux de la taxe foncière générale de base à 1.0011 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière afin de couvrir les dépenses ordinaires prévues au budget;
- le taux de la taxe foncière pour les services de la Sûreté du Québec à 0.1293 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière afin de couvrir cette dépense prévue au budget;

Le tout représentant un taux combiné de 1.1304 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2012-R-AG427

Renouvellement d'adhésion pour l'année 2013 à Tourisme Outaouais

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle son adhésion à Tourisme Outaouais pour l'année 2013 et lui paie sa cotisation annuelle au montant de 819 \$, avant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2012-R-AG428

Complicité Emploi – Campagne de financement 2013 – Bourses de la relève

Considérant que le projet des Bourses de la relève est soutenu, depuis sa création, par la Table de développement social, en collaboration avec l'organisme Complicité Emploi;

Considérant que la deuxième année de la seconde levée de fonds triennale pour les bourses de la relève est présentement en cours;

Considérant que le but de ce système de bourses est de faciliter le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que les bourses peuvent être attribuées aux boursiers pour des études professionnelles, collégiales ou universitaires, à certaines conditions;

Considérant que suite à l'obtention de leur diplôme, ces boursiers, majoritairement originaires de la Vallée-de-la-Gatineau, s'engagent à travailler dans la région;

Considérant que depuis la création du projet, une cinquantaine d'étudiants de la région ont pu bénéficier de ce support inestimable;

Considérant que l'ensemble du territoire de notre MRC bénéficie de cette main-d'œuvre qualifiée;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale du 11 décembre dernier, à l'effet de poursuivre la participation de la MRC dans les Bourses de la relève encore cette année.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau poursuive sa participation au projet des Bourses de la relève et octroie un montant de 3500 \$ pour ce faire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2012-R-AG429

Renouvellement du Contrat d'assurance collective de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités locales participantes avec la *Great West Compagnie d'assurance-vie*

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités participantes ont reçu de la *Great West Compagnie d'assurance-vie* une proposition de renouvellement de leur contrat d'assurance collective;

Considérant que ladite proposition est de conserver le statu quo et de renouveler aux mêmes conditions, mêmes protections, même primes et même coût le contrat en vigueur actuellement;

Considérant que selon le consultant et agent de la MRC en matière d'assurance collective, monsieur Claude Benoît, la *Great West* avait préalablement l'intention de hausser les primes relatives à certaines protections, mais qu'après négociation, le statu quo a été accepté;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale, émanant de sa rencontre du 11 décembre 2012, à l'effet de procéder au renouvellement du contrat selon l'offre au statu quo présentée.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le renouvellement du contrat d'assurance collective de la MRC et des municipalités locales participantes, avec la *Great West, compagnie d'assurance-vie*, pour l'année 2013, aux mêmes conditions que pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal – Remplacement de serveurs

En l'absence d'un membre du conseil, ce point ne peut être ajouté à l'ordre du jour aux fins d'adoption d'une résolution. Monsieur le conseiller Robert Coulombe expose cependant la situation, telle que présentée au comité de l'administration générale du 11 décembre 2012, afin d'informer les membres du conseil de la problématique actuelle des serveurs de la MRC. Une recherche de prix sera effectuée pour la virtualisation des serveurs et les municipalités locales intéressées à se joindre au projet pourront en informer Mme Lynn Kearney. Les démarches initiales du projet seront donc entreprises par la direction générale de la MRC et une proposition pourrait être présentée à la séance ordinaire du Conseil des maires le 15 janvier 2013.

2012-R-AG430

Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2013

Considérant que l'article 148 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le calendrier qui suit soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2013, ces séances se tenant généralement le troisième mardi du mois et débutant à 18 heures :

Mardi 15 janvier 2013	Aucune séance en juillet
Mardi 19 février 2013	Mardi 20 août 2013
Mardi 19 mars 2013	Mardi 17 septembre 2013
Mardi 16 avril 2013	Aucune séance en octobre – Élections
Mardi 21 mai 2013	Mercredi 27 novembre 2013
Mardi 18 juin 2013	Mardi 10 décembre 2013

Il est de plus résolu de demander au greffier de faire publier ce calendrier dans le journal La Gatineau, le tout, conformément à l'article 148.0.1 dudit Code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2012-R-AG431

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 29 novembre au 11 décembre 2012

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques – MRC – pour la période du 29 novembre au 11 décembre 2012, totalisant un montant de 148 563,43 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2012-R-AG432 Adoption de la liste des prélèvements bancaires – MRC – Période du 29 novembre au 11 décembre 2012

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quévillon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 29 novembre au 11 décembre 2012, totalisant un montant de 130 421,47 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2012-R-AG433 Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 11 décembre 2012

Monsieur le conseiller Armand Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 11 décembre 2012 totalisant un montant de 256 734,29 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2012-R-AG434 Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 11 décembre 2012

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 11 décembre 2012 totalisant un montant de 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

**André Beauchemin,
Secrétaire-trésorier et directeur général**

2012-R-AG435 Adoption – Règlement 2012-247 modifiant le règlement numéro 2010-219 « Décrétant la répartition forfaitaire de certaines dépenses de rémunération des membres du Conseil »

Considérant que la base de répartition de certaines charges aux municipalités locales pour l'exercice financier 2013 est la richesse foncière uniformisée constatée le 15 novembre 2012, en vertu de l'article 3 du règlement n° 2001-128 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et adoptée pour l'exercice financier visé par la résolution n° 2012-R-AG383 en date des présentes;

Considérant que les bases de répartitions de certaines autres charges sont fixées par divers règlements du Conseil pris en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1),

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 205.1 de la Loi, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau peut déterminer la répartition de dépenses selon tout critère qu'elle juge approprié;

Considérant que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau estime opportun qu'une partie de la rémunération des membres du conseil, à l'exception des dépenses de rémunération du préfet, soit répartie de manière forfaitaire, autre que celle prévue au règlement 2010-219;

Considérant que les crédits budgétaires adoptés à l'égard de l'exercice financier 2013 prévoient l'imposition d'une telle répartition forfaitaire;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Robert Coulombe à la séance ordinaire du 28 novembre 2012, accompagné d'une demande de dispense de lecture.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2012-247 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2012-R-AG436

Adoption – Règlement 2012-248 modifiant le règlement numéro 2002-133 « Modifiant le règlement 2001-127 concernant la fourniture de services d'évaluation municipale pour toutes les municipalités comprises dans le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

Considérant que la base de répartition de certaines charges aux municipalités locales pour l'exercice financier 2013 est la richesse foncière uniformisée constatée le 15 novembre 2012, en vertu de l'article 3 du règlement n° 2001-128 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et adoptée pour l'exercice financier visé par la résolution n° 2012-R-AG385 en date des présentes;

Considérant que les bases de répartitions de certaines autres charges sont fixées par divers règlements du Conseil pris en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1),

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 205.1 de la Loi, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau peut déterminer la répartition de dépenses selon tout critère qu'elle juge approprié;

Considérant que le 16 octobre 2002, le conseil de la MRC adoptait le règlement 2002-133 modifiant le règlement 2001-127, lequel modifiait le règlement 83-03 et concernait la fourniture de services d'évaluation municipale pour ses effets postérieurs au 31 décembre 2002;

Considérant que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau estime opportun qu'une partie des dépenses concernant la fourniture de services d'évaluation municipale soit répartie de manière forfaitaire, autre que celle prévue au règlement 2002-133;

Considérant que les crédits budgétaires adoptés à l'égard de l'exercice financier 2013 prévoient l'imposition d'une telle répartition forfaitaire;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Pierre Chartrand à la séance ordinaire du 28 novembre 2012, accompagné d'une demande de dispense de lecture.

En conséquence, le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement portant le numéro 2012-248 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Adoption – Règlement 2012-249 modifiant le règlement numéro 2006-174 « Répartissant les dépenses relatives à la fonction « Protection contre les incendies » sur une base composite »

Considérant que le conseil de la MRC estime que les dépenses constituées du solde non financé autrement des dépenses encourues dans le cadre de la confection du schéma de sécurité incendie et de dépenses connexes doivent être réparties sur une autre base que la richesse foncière uniformisée;

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 205.1 de la Loi, la MRC peut déterminer la répartition de dépenses selon tout critère qu'elle juge approprié;

Considérant que le conseil estime approprié de répartir toutes dépenses relatives à cet objet sur une base composite reflétant d'une part le bénéfice escompté et jugé uniforme de l'immunité contre les poursuites relatives à la responsabilité civile, et d'autre part, les bénéfices escomptés et jugés variables des protections accrues des personnes et des biens contre les incendies;

Considérant que le conseil estime que l'établissement de cette répartition sur une base autre que la richesse foncière uniformisée est une solution ad hoc répondant dans le cadre des dépenses spécifiques relatives à la Sécurité incendie, solution autre que celle prévue au règlement 2006-174;

Considérant que l'avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement du présent règlement a été valablement donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 28 novembre 2012 par le conseiller Laurent Fortin.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2012-249 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal – Dépôt – Extrait de registre – Déclarations du préfet – Article 6 Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un extrait du registre des déclarations du préfet pour l'année 2012, doit être déposé par Mme Véronique Denis, greffière. Aucun dépôt n'est effectué puisqu'aucune déclaration visée au deuxième alinéa de l'article 6 n'a été faite par monsieur le préfet Pierre Rondeau pour l'année 2012, ce dernier n'ayant reçu aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage prévu à cet article.

Note au procès-verbal – Partenariat entre différentes municipalités locales pour l'embauche, en commun, d'une ressource administrative pour l'application du SCRSI

Monsieur le préfet souligne le projet de partenariat entre différentes municipalités locales de la MRC pour l'embauche d'une ressource administrative au soutien de l'application du SCRSI. Le projet, initié par la municipalité de Montcerf, sera finalisé à court terme. Une présentation du projet sera faite lors d'une séance ultérieure.

Note au procès-verbal – Lancement de l'appel de projets ayant pour thème « La reconnaissance et la mise en valeur des créateurs du milieu »

Monsieur le conseiller Armand Hubert informe les membres du conseil du lancement de l'appel de projets ayant pour thème « La reconnaissance et la mise en valeur des créateurs du milieu ».

Note au procès-verbal – Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) – Appel de projets 2013

Monsieur le conseiller Armand Hubert souhaite informer les membres du conseil du rappel concernant le second appel de projets prévus dans le cadre du FAIC.

Appui à la démarche de mise en place d'un Bureau régional du cinéma et de la télévision en Outaouais et nomination de Mme Marie-Ève Patry à titre de personne-ressource pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ce dossier

Considérant le modèle de lettre d'appui « à la mise en place d'un Bureau régional du cinéma et de la télévision en Outaouais », ci-après « le Bureau », diffusé par le Conseil régional de la culture de l'Outaouais (CRCO);

Considérant que les mandats d'un tel Bureau s'articuleraient autour des trois volets majeurs suivants :

1. Amener les productions de l'extérieur dans la région de l'Outaouais;
2. Assister les producteurs de la région dans leurs démarches;
3. Maintenir un lien et assurer la communication entre les producteurs étrangers et les producteurs locaux;

Considérant que les changements technologiques et les structures financières évoluent constamment et qu'il est important d'œuvrer au développement des compétences et à la rétention des talents en Outaouais afin de non seulement pouvoir être compétitifs en matière de production cinématographique, mais aussi d'attirer des projets de l'étranger;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau partage l'analyse et les préoccupations exprimées par le CRCO;

Considérant la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture lors de sa réunion du 29 novembre 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau décide :

- D'appuyer la démarche de mise en place d'un Bureau régional du cinéma et de la télévision en Outaouais;
- Et pour ce faire d'autoriser la signature par le préfet et/ou le directeur général de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'une lettre d'appui en ce sens et de l'envoyer au CRCO, et au besoin d'autoriser la signature électronique de la pétition mise en ligne sur Internet par le CRCO à cet effet;
- De nommer madame Marie-Ève Patry à titre de personne-ressource de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ce dossier afin d'assurer la représentativité de la Vallée-de-la-Gatineau dans le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Les Culturiades 2012 – Félicitations au Centre d'interprétation de l'histoire de la protection de la forêt contre le feu

Considérant que lors de son Gala d'excellence annuel les Culturiades, la Fondation pour les arts, les lettres et la culture en Outaouais (FALCO) a rendu hommage aux artistes de la région;

Considérant que le Centre d'interprétation de l'histoire de la protection de la forêt contre le feu s'est mérité pas moins de deux prix dans le cadre de cet événement en 2012 soient :

1. Le Prix Patrimoine, assorti d'une bourse de 1 500 \$, décerné par le Cégep de l'Outaouais à une personne, une association ou un groupe de personnes s'étant démarqué pour la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine de sa région;
2. Le Prix du jury – Télé-Québec, assorti d'une bourse de 1 000 \$, octroyée parmi l'ensemble des candidatures reçues, soulignant ainsi un dossier qui aura particulièrement retenu l'attention par sa présentation, son originalité, sa nouveauté, voire son audace;

Considérant la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture lors de sa réunion du 29 novembre 2012 à ce sujet.

En conséquence, il est résolu unanimement de féliciter le Centre d'interprétation de l'histoire de la protection de la forêt contre le feu pour les deux prix reçus dans le cadre des Culturiades 2012 témoignant de son engagement et de la qualité de son travail dans le domaine patrimonial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal – Monsieur le conseiller Pierre Renaud

Arrivée de monsieur le conseiller Pierre Renaud à 16 h 55.

2012-R-AG440

Appui à la demande d'aide à l'immobilisation de Municipalité d'Aumond pour la création d'une bibliothèque municipale

Considérant la demande d'appui de la Municipalité d'Aumond pour son projet de création d'une bibliothèque municipale;

Considérant que la Municipalité d'Aumond a présenté au ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide à l'immobilisation pour la création d'une bibliothèque municipale;

Considérant qu'il est essentiel pour une petite municipalité de pouvoir offrir à ses résidents diverses activités visant à réduire l'isolement et à stimuler leur désir d'être des membres actifs de leur communauté;

Considérant que ce projet de bibliothèque municipale vise directement à répondre à cet enjeu en augmentant le sentiment d'appartenance des résidents, en leur offrant des activités intéressantes, en encourageant les jeunes dans leurs démarches d'apprentissage, et en leur permettant d'avoir accès à une technologie adéquate pour effectuer leurs recherches;

Considérant le succès que rencontrent la plupart des bibliothèques municipales dans la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture lors de sa réunion du 29 novembre 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau décide :

- D'appuyer la Municipalité d'Aumond pour sa demande d'aide à l'immobilisation pour la création d'une bibliothèque municipale auprès du ministère de la Culture et des Communications;
- D'envoyer une copie de la présente résolution d'appui à la Municipalité d'Aumond ainsi qu'à qui de droit au ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal – Entretien du site du Pont de pierre

Monsieur le préfet informe les membres du conseil d'une demande reçue de la SAGE concernant l'entretien du site du Pont de pierre. Le dossier est présentement à l'étude et devrait être finalisé au printemps 2013.

Ministère des Transports du Québec – Programme d'aide au transport collectif régional – Volet 3 Transport interrégional par autocar – Maintien de la liaison de transport par autocar Maniwaki-Gatineau/Ottawa

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) confirma par un courrier du 17 novembre 2011 l'octroi d'une subvention d'un montant de 46 225 \$ à 9184-7095 Québec inc. (Société de transport de la Haute-Gatineau inc.), présidée par M. Donald Lemens et sise dans la Municipalité de Lac-Sainte-Marie;

Considérant que cette subvention fut accordée dans le cadre du Volet 3 du Programme d'aide au transport collectif régional, ci-après « le Programme », pour faire face à une situation imminente d'abandon de service relativement à la liaison de transport par autocar entre Maniwaki et Ottawa;

Considérant que cette subvention fut accordée pour une période maximale de douze (12) mois, période durant laquelle le milieu était invité à réfléchir à la possibilité d'investir à plus long terme dans le soutien financier du service;

Considérant que le Volet 3 du Programme prévoit aussi qu'une subvention peut être accordée pour assurer le maintien des parcours qui risquent de disparaître à court terme ou dont le niveau de service risque de tomber sous le minimum requis;

Considérant que la liaison de transport par autocar Maniwaki-Gatineau/Ottawa se trouve dans cette situation et qu'il y a lieu de maintenir cette liaison déterminante pour la desserte du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que les réflexions menées à ce sujet ont abouti à la conclusion que la part payée par les usagers du service au transporteur assurant la liaison de transport par autocar Maniwaki-Gatineau/Ottawa devrait être considérée à titre de contribution du milieu local;

Considérant la résolution 2012-11-370 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie adoptée par son conseil en date du 7 novembre 2012;

Considérant la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture lors de sa réunion du 29 novembre 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau décide :

- De demander au ministère des Transports du Québec d'accorder une subvention à ce projet dans le cadre du Volet 3 du Programme d'aide au transport collectif régional afin de maintenir la liaison de transport par autocar entre Maniwaki et Gatineau/Ottawa;
- De considérer la part payée par les usagers du service au transporteur à titre de contribution du milieu local, sachant que chaque projet peut recevoir du MTQ une somme égale au double de la contribution du milieu local jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année dans le cadre du Volet 3 du Programme;
- D'envoyer une copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec ainsi qu'au transporteur assurant la liaison par autocar Maniwaki-Gatineau/Ottawa;
- D'envoyer pour appui une copie de la présente résolution à toutes les municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'à la MRC des Collines-de-l'Outaouais et à la Ville de Gatineau;
- D'envoyer pour information une copie de la présente résolution au Regroupement des transports collectif et adapté de l'Outaouais (RTACRO) ainsi qu'à l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale –
Priorisation des projets 2012 dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

Considérant la résolution 2012-R-AG174 du 15 mai 2012 qui appuya le dépôt d'une version préliminaire du plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAL-LCPES) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vue de la mise à disposition de fonds par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), pour la mise en œuvre dudit plan d'action local;

Considérant la version finale du plan d'action local et la résolution 2012-R-AG280 du 21 août 2012 qui adopta le processus de gestion des projets et désigna les représentants du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au comité de sélection des projets;

Considérant la résolution 2012-R-AG369 du 16 octobre 2012 qui ajouta Mme Sophie Beaudoin, directrice générale du Carrefour Jeunesse Emploi, à l'équipe du comité de sélection des projets;

Considérant la tenue d'un appel de projets entre le 17 septembre 2012 et le 19 octobre 2012 dans le cadre du PAL-LCPES;

Considérant que sept (7) demandes d'aide financière ont été reçues et analysées par le comité de sélection des projets;

Considérant que dans le cadre du PAL-LCPES, une enveloppe de 226 629 \$ est disponible pour le financement de projets dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'appel de projets 2012, avec possibilité de report du solde éventuellement non utilisé;

Considérant que le montant total des demandes est de 187 385 \$;

Considérant que le comité de sélection des projets propose que trois (3) projets soient retenus pour un financement total d'un montant 82 060 \$, sachant que les demandes référencées 004 et 005 ont été fondues en un seul projet et sachant que les demandes d'aide financière portant sur plusieurs années ont été ramenées sur un an avec possibilité de reconduction de la subvention dans le cadre d'un appel de projets subséquent selon l'évaluation des résultats des projets concernés;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa réunion du 29 novembre 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu :

- D'adopter les tableaux d'analyse et de priorisation tels que présentés ci-joint;
- D'octroyer les subventions suivantes pour l'appel de projets 2012 du PAL-LCPES :
 - o **47 060 \$ au projet 004/5** – L'Entraide de la Vallée – « Bonification des services alimentaires »
 - o **20 000 \$ au projet 006** – La Maison de la famille de la Vallée-de-la-Gatineau – « Magasin partage et habit de neige »
 - o **15 000 \$ au projet 002** – La Maison Amitié de la Haute-Gatineau – « Repas populaire »;
- De reporter les sommes non utilisées aux prochains appels de projets dans le cadre du PAL-LCPES de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- D'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs des projets cités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation de modifications au projet « Certificat en service à la clientèle et en opération de pourvoirie » de l'Association des pourvoiries de l'Outaouais

Considérant la résolution 2012-R-AG171 du 15 mai 2012 par laquelle le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroya au projet cité une subvention d'un montant maximal de 62 000 \$, à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté Volet 1 (FSTD Volet 1);

Considérant que le protocole d'entente signé en juillet 2012 prévoyait un coût total prévisionnel de 579 655 \$ et des sources de financement à confirmer pour un montant de 133 027 \$;

Considérant que le promoteur a dû réviser les coûts du projet et ajuster en conséquence plusieurs activités (notamment, suppression de l'activité « laboratoire mobile » et ajout des postes de dépenses pour « taxes non remboursées » et « traduction des contenus ») pour porter le coût total prévisionnel du projet à 595 464 \$;

Considérant que le promoteur prévoit désormais une réalisation en deux étapes, soit une première étape couvrant la période du 4^e trimestre 2012 au 4^e trimestre 2013 inclusivement, et une seconde étape couvrant les trois premiers trimestres de 2014;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les changements intervenus dans un addenda au protocole d'entente en vigueur;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité issue de sa rencontre de travail du 29 novembre 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quévillon, propose et il est résolu :

- d'autoriser l'ajout d'un addenda au protocole d'entente intervenu avec l'Association des pourvoiries de l'Outaouais dans le cadre du projet « Certificat en service à la clientèle et en opération de pourvoirie » prévoyant :
 - o d'intégrer le nouveau budget prévisionnel ventilé ci-joint comprenant deux étapes, en précisant que la subvention totale présentement confirmée (2012-R-AG171) par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau se limite à 62 000 \$ à même l'enveloppe du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD Volet 1);
 - o d'utiliser le montant accordé en partie pour l'étape 1 du projet susmentionné au prorata des dépenses admissibles eu égard au coût total du projet, et sous réserve de la confirmation du financement total de l'étape 1;
 - o d'engager le solde non utilisé dans l'étape 1 pour participer à la réalisation de l'étape 2 du projet, après la conciliation satisfaisante d'un rapport intérimaire à produire par le promoteur en fin d'étape 1 et après la confirmation du financement total de l'étape 2 du projet;
 - o de modifier comme suit les versements prévus :
 - 49 600 \$ (80 % de la subvention accordée) après signature de l'addenda et confirmation de l'engagement des autres partenaires financiers;
 - Un maximum de 12 400 \$ (20 % de la subvention accordée) après conciliation satisfaisante du rapport intérimaire en fin d'étape 1 et confirmation des engagements de l'étape 2.
- d'accompagner le promoteur dans sa recherche pour compléter le financement de l'étape 2, et le cas échéant, d'étudier en fin d'étape 1 les possibilités d'octroyer un financement complémentaire pour l'étape 2 en fonction des résultats obtenus et des disponibilités budgétaires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

- d'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC à signer l'addenda au protocole d'entente concernant ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG444

Pacte rural – Demande de prolongation – Projet « Bouchette, Village des traditions » de la Municipalité de Bouchette

Considérant que la Municipalité de Bouchette n'a pas pu réaliser son projet « Bouchette – Village des traditions » dans le délai imparti;

Considérant la résolution de la Municipalité de Bouchette numéro M.B. 2012-10-01-262 demandant la prolongation d'une autre année pour la réalisation des travaux relatifs à la subvention obtenue dans le cadre du Pacte rural pour son projet « Bouchette – Village des traditions »;

Considérant que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau aide ce projet via le Pacte rural à hauteur de 15 000 \$ conformément à sa résolution 2009-R-AG351;

Considérant une première demande de modifications accordée par le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau par sa résolution 2011-R-AG378 du 23 novembre 2011;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa rencontre de travail du 29 novembre 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu :

- d'accorder un délai supplémentaire maximum de douze (12) mois à partir de la date de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG445

Prix Ruralia-Desjardins 2013 – Appui à la candidature du projet « Parc régional des chutes de Denholm » parrainé par la municipalité de Denholm

Considérant l'ouverture d'un appel de candidatures pour la deuxième édition du Prix Ruralia-Desjardins;

Considérant que pour être recevable, un projet doit

- être une initiative citoyenne, en démarrage ou en cours de réalisation;
- se dérouler sur un territoire couvert par la Politique nationale de la ruralité;
- avoir un caractère communautaire, c'est-à-dire l'organisation portant le projet doit être une organisation sans but lucratif, une coopérative ou être parrainée par une organisation existante;

Considérant le dossier de candidature préparé par un groupe de citoyens pour son projet intitulé « Parc régional des chutes de Denholm »;

Considérant que la Municipalité de Denholm parraine ledit projet afin de le présenter au Prix Ruralia-Desjardins 2013;

Considérant que le projet se déroule sur le territoire de la Municipalité de Denholm et que celle-ci fait partie des municipalités dévitalisées et mono-industrielles couvertes par la Politique nationale de la ruralité;

Considérant que le projet est une initiative du milieu qui s'inscrit dans la volonté de prise en main par celui-ci de son avenir;

Considérant que le projet vise non seulement à mettre en valeur les potentialités du territoire de manière innovante par le développement d'une forêt de proximité rentable et durable participant à la diversification économique, mais encore à favoriser le sentiment d'appartenance et la mobilisation de la population locale au travers d'activités socioculturelles visant la revitalisation des communautés;

Considérant que ce projet aura un rayonnement non seulement local, mais aussi territorial avec la collaboration des municipalités avoisinantes et la perspective de l'agrandissement de la forêt de proximité val-Gatinoise;

Considérant la résolution 12-12-376 adoptée par le conseil municipal de Denholm le 4 décembre 2012;

Considérant la lettre d'appui du préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en date du 5 décembre 2012.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que ce conseil décide d'appuyer la candidature du projet « Parc régional des chutes de Denholm » à l'édition 2013 du Prix Ruralia-Desjardins 2013 et d'encourager ainsi une initiative qui pourra servir de modèle de revitalisation et de prise en main du milieu à d'autres communautés dans la Vallée-de-la-Gatineau et à travers le Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG446

Confirmation de reconduction de l'entente concernant la coordination des loisirs sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sous réserve de la confirmation des crédits par la CRÉO et autorisation de signature

Considérant la résolution numéro 2009-R-AG285 par laquelle la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a adhéré à l'Entente spécifique portant sur la coordination des loisirs et du sport dans les territoires ruraux de l'Outaouais pour la période 2010-2014;

Considérant que l'objectif de cette entente est de favoriser la mise en place d'une ressource de coordination dans chacune des quatre MRC rurales de l'Outaouais et la création d'alliances intermunicipales visant une meilleure utilisation des équipements et des infrastructures en loisir et en sport;

Considérant que la MRC a réalisé l'année 1 de cette entente en 2011 et l'année 2 en 2012;

Considérant que de l'avis du Conseil, ces deux premières années en matière de coordination des loisirs et du sport a été bénéfique pour les citoyens de la Vallée-de-la-Gatineau en favorisant un meilleur accès à l'information concernant les activités de loisirs et de sport sur le territoire ainsi qu'une participation accrue à ces activités;

Considérant que ces deux premières années ont permis la mise en place de différents programmes et projets et que pendant la troisième année d'activités, le Conseil souhaite préciser le mandat et les attentes pour cette coordination régionale afin d'en évaluer les bénéfices à moyen et long terme.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau confirme à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) son adhésion pour « l'année 3 » à l'Entente spécifique portant sur la coordination des loisirs et du sport dans les territoires ruraux de l'Outaouais pour la période 2010-2014 sous réserve que la CRÉO confirme elle-même les crédits prévus à l'Entente concernant la période visée et autorise, au besoin, le directeur général André Beauchemin et le préfet Pierre Rondeau à signer cette Entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG447

Renouvellement d'adhésion pour l'année 2013 au Conseil régional de la culture de l'Outaouais (CRCO)

Monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle son adhésion au Conseil régional de la culture de l'Outaouais (CRCO) pour l'année 2013 et lui paie sa cotisation annuelle au montant de 250 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation du démarrage du projet de virtualisation – Remplacement de serveurs

Considérant la désuétude des serveurs de la MRC;

Considérant que ceux-ci sont actuellement surchargés et que même les sauvegardes effectuées quotidiennement ne peuvent garantir la conservation des données qui y sont enregistrées;

Considérant qu'une virtualisation des serveurs permettrait de régler la problématique à court, moyen et long terme;

Considérant qu'une ou plusieurs municipalités locales pourraient être intéressées à se joindre au projet, offrant ainsi la possibilité de récupération des données sur ces autres serveurs en cas de bris;

Considérant l'urgence de procéder à l'achat de nouveaux serveurs pour la MRC puisque ceux actuellement en place peuvent briser sans préavis, causant ainsi la perte de toutes les informations qu'ils contiennent;

Considérant que l'autorisation, pour la direction générale de la MRC, de débiter les étapes du projet lui permettrait de déposer une proposition pour adoption par le conseil à brève échéance, de façon à prévenir la perte des données;

Considérant la recommandation du comité de l'administration générale du 11 décembre 2012 à cet effet.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau mandate et autorise la direction générale à débiter le projet de virtualisation des serveurs, notamment en effectuant les recherches de prix et appels d'offres requis, le cas échéant, et en informant les municipalités locales du projet, le tout afin de présenter un projet final à être adopté par le conseil de la MRC à court terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal – Parole au public

Monsieur Denis Lacroix, président de la SAGE 31 Milles, informe les membres du conseil d'un projet de partenariat entre le PERO, le Majopial et la SAGE, ayant pour principal objet le développement durable des ressources naturelles. Profitant de la présence de monsieur Lacroix, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé de l'ensemble des membres du conseil, souhaite le féliciter et le remercier pour son implication bénévole auprès de la SAGE.

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Yvon Quévillon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de clore la présente séance à 17 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Rondeau
Préfet

Véronique Denis
Greffière et adjointe à la direction générale